

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°15 du 29 mars 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°5

ERRATUM

à l'instruction n° 20/DEF/DPMM/3/C du 5 février 2013 relative à l'organisation et à la conduite des périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale de la marine nationale.

Du 15 mars 2013

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

ERRATUM à l'instruction n° 20/DEF/DPMM/3/C du 5 février 2013 relative à l'organisation et à la conduite des périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale de la marine nationale.

Du 15 mars 2013

NOR D E F B 1 3 5 0 1 9 3 Z

Pièce(s) Jointe(s) :

Un appendice et une fiche.

Texte modifié :

Instruction n° 20/DEF/DPMM/3/C du 5 février 2013 (BOC N° 11 du 1er mars 2013, texte 6 ; BOEM 104.3).

Référence de publication : BOC N°15 du 29 mars 2013, texte 5.

L'instruction n° 20/DEF/DPMM/3/C du 5 février 2013 est modifiée comme suit :

1. Au point 1.1.

Sixième alinéa.

Au lieu de : « peronnel » ;

Lire : « personnel ».

2. Au point 1.7.2.

Remplacer le septième alinéa par le suivant :

« - un stage d'aptitude à la conduite d'une séance de sport (MAPTISPORT) (un instructeur formé par centre pour 30 stagiaires) ; ».

3. Au point 1.7.4.

Deuxième alinéa.

Au lieu de : « supurieuse » ;

Lire : « supérieure ».

4. Au point 2.

Dernier alinéa.

Au lieu de : « PMS MAIST » ;

Lire : « préparation militaire supérieure maistrance ».

5. Au point 2.3.1.

Ajouter après le dernier alinéa, les trois alinéas suivants :

« Les candidats ayant déjà suivi une PMS dans une autre armée feront l'objet d'un examen particulier par la commission de sélection.

Le bénéfice d'une admission ne peut être reporté sur le cycle suivant.

Les stagiaires de la PMS MARMAR et de la PMS MAIST sont intégrés dans la réserve militaire en qualité d'officier marinier (second maître) ; ceux de la PMS état-major, en qualité d'officier (aspirant). ».

6. Au point 2.3.2.

Au lieu de : « leur antenne pour l'APER » ;

Lire : « leur antenne pour l'emploi des réservistes (APER) ».

7. Au point 2.4.2.

Dernier alinéa.

Remplacer : « (*standard of training, certification and watch keeping* (STCW), convention internationale sur la certification des gens de mer) » ;

Par : « *standard of training, certification and watch keeping* [(STCW) : convention internationale sur la certification des gens de mer] ».

8. Au point 3.3.4.

8.1. Au deuxième alinéa.

Au lieu de : « ets. » ;

Lire : « etc. ».

8.2. Au quatrième alinéa.

Au lieu de : « et est adressé » ;

Lire : « puis adressé ».

9. Au point 3.3.5.

9.1. Au premier alinéa.

Au lieu de : « En se référant au PV » ;

Lire : « En se référant aux PV ».

9.2. Au huitième alinéa.

Au lieu de : « auprès d'une antenne pour l'emploi des réserves » ;

Lire : « auprès d'une APER ».

10. Dans l'annexe II.

Dans la colonne « AXES. », ligne « Fanion et nom de baptême. ».

10.1. Au troisième alinéa.

Supprimer : « 175 ».

10.2. Au dernier alinéa.

Au lieu de : « - au financement » ;

Lire : « Le financement ».

11. Dans l'annexe IV.

Au huitième alinéa.

Au lieu de : « (voir annexe XII.) » ;

Lire : « (voir annexe XI.) ».

12. Dans l'annexe VII.

12.1. Au deuxième alinéa.

Au lieu de : « (voir annexe IX.) » ;

Lire : « (voir annexe VIII.) ».

12.2. Au septième alinéa.

Au lieu de : « (voir annexes VI. et XIII.) » ;

Lire : « (voir imprimé n° 620-4*/12 et annexe XII.) ».

13. Dans l'annexe XV.

Au point 2., deuxième alinéa.

Au lieu de : « diplômes. Attestation » ;

Lire : « diplômes et/ou attestation ».

14. Dans l'annexe XVIII.

Au point 3., premier alinéa.

Au lieu de : « des ce matériels » ;

Lire : « des matériels ».

15. Dans l'annexe XIX.

Au point 1.

Remplacer la fiche habillement pour le personnel masculin, par la nouvelle fiche ci-jointe.

16. Remplacer l'appendice IX.A. par l'appendice IX.A. ci-joint.

APPENDICE IX.A.
***TABLEAU I. LISTE DES CANDIDATS ADMIS EN CYCLE PRÉPARATION MILITAIRE MARINE -
LISTE PRINCIPALE.***

CENTRE DE _____.

(Classé par valeur de candidature)

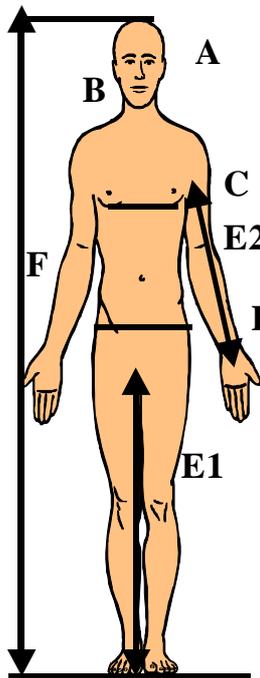
N°.	SEXE.	NOM.	PRÉNOM.	DATE DE NAISSANCE.	ADRESSE CODE POSTAL VILLE.	TÉLÉPHONE FIXE/PORTEABLE ADRESSE INTERNET.	CIRFA.

Le tableau est obligatoirement réalisé sous format excel.

FICHE HABILLEMENT POUR LE PERSONNEL MASCULIN.

FICHE D'HABILLEMENT

NOM et PRÉNOMS :



A- Tour de tête pris à l'endroit le plus saillant _____

B- Tour du cou _____

C- Tour de poitrine sur le tricot _____

D- Tour de ceinture sur le pantalon _____

E1- Longueur d'entrejambes _____

E2- Longueur de manche _____

F- Hauteur (*chaussé* sous la toise) _____

Chaussures - (se référer aux pointures commerciales) _____

TAILLES À DÉLIVRER AU TITULAIRE DE LA FICHE

Bonnet

Tricot bleu

Chaussures

Tricorne

Pantalon

Chaussettes

Jersey

Chemise